Patrick LANDMAN
Eve MILLER-ROSE
Alain VANIER

Soin de l'autisme par la : quand la HAS fait la police de la clinique

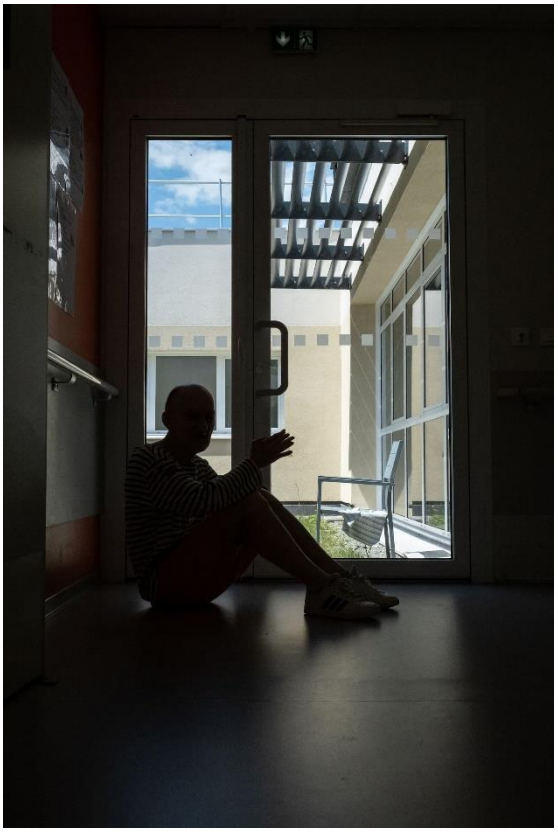

Une décision de la HAS fait de la psychanalyse une méthode « non recommandée » pour l'autisme. Un choix mal argumenté qui verse dans le « populismescientiste », selon les psychanalystes Patrick LANDMAN, Eve MILLER-ROSE et Alain VANIER.

La France sera-t-elle le seul pays à interdire la pratique de la psychanalyse dans un domaine clinique ? C'est bien ce qui se produira si la Haute Autorité de santé (HAS) maintient sa récente décision faisant de la psychanalyse une méthode dite « *non recommandée* » pour l'autisme. Examinons les six principaux arguments avancés pour justifier la décision en cause.

La psychanalyse culpabiliserait les mères ?

La psychanalyse ne culpabilise jamais les parents. C'est une idée fausse issue de travaux obsolètes de plus de trente ans, quand les tenants des méthodes comportementales intensives soumettaient les enfants à des chocs électriques.

Quoi qu'il en soit, cette époque est révolue. Tous travaillent en partenariat avec les familles. L'orientation analytique accompagne les parents dans leur recherche de solutions au quotidien, sans jugement et en soutenant les capacités d'invention de l'enfant autiste.

Tandis que les méthodes recommandées par la HAS veulent éduquer, rééduquer les parents comme les enfants, selon des protocoles préétablis, convaincus d'avoir déjà la seule bonne solution – certains parents s'efforcent de le croire.

La psychanalyse ne serait pas scientifique ?

La psychanalyse n'est pas une « science dure ». La psychiatrie scientifique n'existe pas (seule existe la psychiatrie pharmacologique). Les diagnostics psychiatriques relèvent de la clinique. La psychiatrie qui se dit de « précision » cherche des marqueurs biologiques et promet des médicaments depuis plus de vingt ans.
À ce jour, il n'y a aucun marqueur biologique des maladies psychiques. Dire que la psychanalyse ferait exception est donc faux. La HAS elle-même reconnaît que, pour l'autisme, aucune méthode, même recommandée, n'a un niveau de « preuve scientifique établie ».

L'efficacité de la psychanalyse n'est-elle pas évaluée ?

Depuis FREUD, les psychanalystes rendent compte des effets de la psychanalyse au cas par cas et se réfèrent à des cas cliniques effectifs pour élaborer les principes et transmettre la pratique psychanalytique. La littérature est documentée et rigoureuse.
La HAS a un dogme : Evidence Based Medecine (EBM), évaluant les médicaments et apte pour les méthodes comportementales qu'elle prône. En revanche, elle ignore toutes les études évaluant les méthodes psychodynamiques ou psychanalytiques, alors que les plus récentes montrent des résultats équivalents pour toutes les méthodes.
Or, l'EBM est contestée, surtout en psychiatrie. Depuis 2006, est largement utilisée aux Etats-Unis Evidence Based Practice (EBP) qui intègre d'autres indicateurs que la méthode périmée, des données qualitatives et surtout les effets indésirables. Notamment, chez de nombreux autistes, des syndromes de stress post-traumatique sont liés à la méthode ABA (Applied Behaviour Analysis) recommandée par la HAS.
Moult études démontrent une bonne efficacité des méthodes d'inspiration psychanalytique dans la plupart des pathologies, et un petit nombre pour l'autisme. La HAS pouvait-elle l'ignorer ?

La HAS n'est-elle pas une autorité indépendante ?

Son indépendance est hautement contestable. Dans les faits, il semblerait que, pour l'autisme, la HAS soit sous l'influence d'une oligarchie, dont certains membres ont des conflits d'intérêts. La sélection des experts et des représentants des usagers se fait clairement en fonction de leur hostilité à la psychanalyse et non de leur expertise.

De nos jours, comment les psychanalystes pratiquent-ils avec des autistes ?

La psychanalyse a un abord clinique de l'autisme. Si un autiste semble préférer l'immuabilité, refuser le contact, maintenir le langage à distance ou le vider de sa dimension énonciative, c'est qu'il se défend du regard, de la voix... Tout professionnel est responsable de la façon dont il accueille les difficultés de l'enfant et les questions des parents.

Ajuster son mode de présence en fonction de l'insupportable pour l'autiste permet une rencontre, et d'autres possibles. Suivre la voie que l'autiste indique par ses attitudes, ses paroles permet de saisir la logique des défenses qu'il construit.

Celles-ci servent d'appui indispensable pour des explorations à partir de ses intérêts spécifiques, s'ils sont accueillis comme des capacités à développer (et non comme de mauvaises pratiques), et des inventions si elles sont soutenues.

Les traitements sont conduits par un psychanalyste ou plusieurs intervenants orientés par des principes psychanalytiques, ajustés à chaque cas, à ses défenses, à ses intérêts aussi spécifiques soient-ils. Parfois en libéral, plus souvent en institutions, toujours en lien avec une équipe pluridisciplinaire, ils favorisent une prise en charge plurielle qui inclut l'éducatif chaque fois que possible. Ils prennent une diversité de formes : son, dessin, inscription, tri, imitation côte à côte, narratif, jeux, faire semblant... Chercher la rencontre suppose du tact.

Pour les psychanalystes, l'autiste est un sujet doté d'un psychisme comme tout être humain, qu'il parle ou non. Seulement, le travail de subjectivation n'est pas abouti, il manque un « sentiment d'existence ». Le clinicien orienté par la psychanalyse accompagne son accomplissement.

Les méthodes basées sur la psychanalyse seraient non recommandées au profit exclusif de techniques comportementales ?

La décision déraisonnable de la HAS, doublée d'une offensive législative et d'une propagande hostile à la psychanalyse, risque de conduire à une véritable police des pratiques, au détriment des patients, des familles et des soignants dévoués à une tâche ardue.

Une administration telle que la HAS ne devrait pas verser dans un populisme scientiste et installer le règne d'une pensée unique.
Il faut espérer que la HAS reviendra sur sa malencontreuse décision, et que seront préservés l'indispensable débat clinique et la pluralité des soins. Faute de quoi, la HAS finira par disparaître dans sa formule actuelle. Et ce ne sera que justice.

Patrick LANGMAN
Psychanalyste

Ève MILLER-ROSE
Psychanalyste, présidente de la Fondation du champ freudien

Alain VANIER
Psychanalyste